

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

**20170320\_DL\_6**

**OBJET :**

Aménagement numérique  
en très haut débit du  
périmètre d'intervention  
de Somme Numérique –  
dossier de financement du  
programme 2019-2026

**Date de convocation :**  
13 mars 2017

**Date de séance:**  
**20 mars 2017**

**Date d'affichage :**  
7 avril 2017

**Membres en exercice :** 45

**Membres présents :** 21

**Membres votants :** 33

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaients présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, James HECQUET, Olivier JARDE, Aline JOSSEAUX, Dominique LAMOTTE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Jean-Claude RENAUX et Bruno THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Ernest CANDELA

**Pouvoirs :** Pascal BOHIN à Philippe VARLET  
Laurent SOMON à Olivier JARDE  
Gérard PARASOT à Bernard DAVERGNE  
Annie VERRIER à Ernest CANDELA  
Stéphane DECAYEUX à Laurent PARSIS  
Frédéric LECOMTE à Aline JOSSEAUX  
Michel WATELAIN à Jean-Marie BLONDELLE  
Yves DERRIEN à Jean-Dominique PAYEN  
Emile FOIREST à James HECQUET  
Emmanuel MAQUET à Bruno THIBAUT  
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE  
Philippe COCQ à Denis DEMARCY

## LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu le rapport de révision du SDTAN approuvé par délibération n°5 du Comité syndical du 20 mars 2017 ;
- Vu le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit / Réseaux d'initiative Publique présenté par le Président ;

Considérant que le programme de déploiement présenté répond à l'objectif de couverture en 100% FTTH sur le périmètre du syndicat mixte à horizon 2026 ;

## DELIBERE

**ARTICLE 1 –** Le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit / Réseaux d'initiative Publique pour accord préalable de financement est approuvé. Le Président est autorisé à présenter ce dossier aux organismes financeurs.

**ARTICLE 2** – Cette deuxième phase de déploiement concerne un volume estimatif de 146 823 prises pour un budget global estimé à 158,78 M€, dont 34,3 M€ de contribution FSN, 88,09 M€ de recettes attendues des opérateurs au titre de la commercialisation du réseau FTTH et 36,35 M€ restant à charge des collectivités locales, Région, Département, et EPCI membres du Somme Numérique.

La répartition des financements entre Département, Région et EPCI sera précisée dans le cadre de l'instruction du dossier avec la Mission France Très Haut Débit.

**ARTICLE 3** - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.